

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Aux P'tits Amours Inc.	Numéro de permis 2014734	Date d'inspection Le 15 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie aux P'tits Amours Inc.		Numéro de téléphone (506) 783-7070	
Adresse 65 rue LaPlante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	26 avr. 2021	
Commentaires : Le cours de RCR d'une éducatrice est expiré et elle va s'inscrire à un cours prochainement.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 août 2021	
Commentaires : Les trois éducatrices qui n'ont pas encore leur cours d'Introduction à la petite enfance le suivent présentement.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	22 mars 2021	
Commentaires : L'adresse doit être complète.			

Commentaires généraux

- Le ratio est conforme lors de ma visite.
- Les recommandations émises par Santé publique pendant COVID sont respectées lors de ma visite.
- Trois éducatrices suivent présentement le cours d'Introduction à la petite enfance et le Curriculum éducatif. Lorsqu'elles auront terminé, la preuve devra être ajoutée au dossier et la lacune sera alors corrigée.
- Le certificat de secourisme et de réanimation cardiorespiratoire (RCR) d'une éducatrice est expiré. L'exploitante doit envoyer la preuve une fois que l'éducatrice est enregistrée au cours. L'éducatrice sans RCR ne doit pas être laissée seule avec un groupe d'enfants.
- Au moins 50% des éducateurs ne sont pas titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance. Deux éducatrices sont présentement en processus de compléter leur cours, alors une demande d'exemption fut complétée. Une fois que la demande sera approuvée, la garderie sera conforme.

Commentaires généraux

- L'exploitante ajoutera les adresses complètes des contacts d'urgence dans le dossier des enfants.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 mars 2021

Date

original signé par
Sandra Guitard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 mars 2021

Date